

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	5 septembre 2025	Préavis 03/2025
Objet :	Budget 2026	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 17, chiffre 5, des statuts de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois, nous avons l'avantage de vous présenter pour adoption le budget 2026, tel que soumis au Comité directeur de l'association.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous la rubrique 11100 – *Coût de la police régionale*, par extrait de ses comptes. Nous vous présentons dès lors ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'article 33 dudit statut.

Le budget 2026 se caractérise par un changement dans les modalités de financement de l'association par les Communes membres, avec de nouveaux calculs basés sur la péréquation (auparavant 2 points d'impôts et le solde pour Yverdon-les-Bains). Il revient au Conseil intercommunal d'adopter la nouvelle clé de répartition des contributions communales (art. 34 let. a des statuts).

Les frais se rapportant à l'Observatoire de la sécurité ont été transférés vers une nouvelle rubrique exclusivement dédiée à cette division pour un montant total de CHF 575'000.00.

Globalement, l'association présente une augmentation de charges de CHF 308'000.00 (+2%) par rapport au budget 2025. Les recettes projetées restent inchangées avec un total de CHF 3'918'000.00.

I. Caractéristiques du budget 2026

Salaires et charges sociales 3010.00 à 3059.00

Le poste des traitements, cumulé avec celui des charges sociales, augmente de près de CHF 40'000.00 par rapport au budget 2025. Si les charges de personnel de l'Observatoire de la sécurité ont été transférées dans une autre rubrique, il est prévu d'engager 9 aspirants en 2026.

Formation et perfectionnement du personnel 3090.00

Ce poste du budget est en augmentation de CHF 100'000.00 par rapport au budget 2025 (+21%) pour la prise en charge des coûts de formation des aspirants supplémentaires.

Imprimés, publications – Contributions et cotisations**3102.00 – 3130.02**

Les cotisations auparavant enregistrées sous 3102.00 *Imprimés, publications* sont déplacées en totalité sous 3130.02 *Contributions et cotisations*, pour un montant de CHF 11'800.00.

Meubles et appareils de bureau**3110.00**

La différence de CHF 42'500.00 (+55%) par rapport au budget 2025 résulte de l'aménagement et la reprise des locaux par Police Nord Vaudois, actuellement occupés par le Contrôle des habitants à la rue du Valentin 18 à Yverdon-les-Bains.

Achats matériel, machines et outillage**3111.00**

Ce poste en augmentation de CHF 58'000.00 (+35%) concerne l'équipement d'aspirants supplémentaires qui à terme, complèteront les effectifs du corps de police.

Honoraires conseillers externes, experts**3132.00**

La diminution de CHF 35'000.00 (-27%) par rapport au budget 2025 se rapporte au transfert des honoraires de l'Observatoire de la sécurité vers la nouvelle rubrique comptable.

Amortissements planifiés, biens meubles PA**3910.00**

Le nouveau mode de calcul des amortissements avec MCH2 engendre une charge supplémentaire de CHF 45'000.00 (+79%) dans le budget 2026.

Imputations internes prestations de service**3910.00**

(Prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains)

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son Service des ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière (art. 25, let. c). Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

	2025	2026
Centrale-réception	440'800.00	436'300.00
Véhicules et garage	277'000.00	277'000.00
Gestion des amendes	240'300.00	244'100.00
Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
Total des prestations	CHF 1'058'100.00	CHF 1'057'400.00

Les imputations internes pour les prestations de service restent donc stables en 2026.

Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation**3920.00**

La reprise des locaux situés à la rue du Valentin 18 par Police Nord Vaudois engendre une augmentation des imputations internes pour les loyers de CHF 60'000.00 (+13%).

Facturation aux communes de PNV**4612.03**

La nouvelle péréquation vaudoise, qui entrera en vigueur en 2026, vise à rééquilibrer de manière plus juste les coûts liés à la police dans le canton. Dans ce contexte et afin de déterminer une base de calcul équitable pour les Communes historiquement membres de l'Association Police Nord Vaudois, il a été décidé d'adopter la méthode de calcul suivante :

Pour chaque Commune membre, la projection péréquative de la commune délégatrice est prise comme référence. De ce montant est déduit le socle sécuritaire commun (part cantonale), afin de tenir compte des charges partagées. Sur la base du résultat obtenu, une réduction de 10% est ensuite appliquée pour établir la contribution annuelle due par chaque commune, excepté pour la Commune d'Yverdon-les-Bains. Pour cette dernière, la contribution annuelle correspond à la différence entre les charges et les revenus de l'association selon les comptes.

Ce mode de calcul permet d'assurer une répartition équilibrée des charges, tout en tenant compte des spécificités locales et de l'effort déjà consenti par les communes partenaires.

Selon cette méthode, le total des coûts, après déduction du socle sécuritaire et application du rabais de 10 %, s'élève à **CHF 474'600.00**, répartis entre les huit communes concernées.

Socle sécuritaire commun	Socle sécuritaire + Parts délégatrices	Total des coûts avec la déduction du socle sécuritaire commun	-10%
--------------------------	--	---	------

Ancien système avec 2 points d'impôts	Différence (arrondie)	%
---------------------------------------	-----------------------	---

Chamblon	17'231	82'173	64'942	58'447
Cheseaux-Noréaz	22'699	94'288	71'589	64'431
Ependes	11'918	56'833	44'915	40'423
Method	21'777	103'851	82'074	73'867
Pomy	26'876	128'166	101'290	91'161
Suchy	20'426	97'406	76'981	69'283
Suscévaz	6'665	31'785	25'120	22'608
Treycovagnes	16'033	76'460	60'427	54'384

34'200	24'200	71%
63'000	1'400	2%
21'200	19'200	91%
42'900	31'000	72%
53'300	37'900	71%
45'900	23'400	51%
10'200	12'400	122%
33'000	21'400	65%

Total	143'625	670'963	527'338	474'604
-------	---------	---------	---------	---------

303'700	170'900	56%
---------	---------	-----

La Commune d'Yverdon-les-Bains s'acquittera dès lors du solde. C'est-à-dire, sur un total à charge des Communes membres de CHF 11'615'760.00 pour 2026, d'un montant de **CHF 11'141'160.00**.

II. Charges et recettes par nature

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Comptes	Charges	Revenus
11100	Coût de la Police Régionale	15'560'760	15'560'760	15'252'290	15'252'290	13'950'837	13'950'837
3000.10	Jetons de présence	25'000		25'000		16'545	
3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation	8'605'130		8'635'310		8'723'391	
3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires	995'360		877'630		961	
3049.00	Piquets et permanences	233'210		250'680		233'204	
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	649'170		646'600		574'242	
3052.00	Caisse de pension	1'674'790		1'702'750		1'457'470	
3053.00	Assurances accidents	41'870		41'530		36'841	
3054.00	Cotisations patronales AF	265'760		274'750		246'041	
3059.00	PC famille	9'130		6'050		5'406	
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	580'000		480'000		524'628	
3099.00	Autres charges de personnel	40'200		39'200		44'126	
3100.00	Matériel de bureau	17'500		17'500		26'282	
3102.00	Imprimés, publications			11'800		11'722	
3102.10	Actions de communication	16'000		22'000		14'838	
3110.00	Meubles et appareils de bureau	120'000		77'500		30'423	
3111.00	Achats matériel, machines et outillage	222'500		164'450		191'301	
3113.00	Matériel informatique	10'000		10'000		31'841	
3130.02	Contributions et cotisations	11'800					
3130.07	Frais de mise en fourrière	25'000		20'000		28'442	
3130.32	Frais de ports	10'000		10'000		11'543	
3132.00	Honoraires conseillers externes, experts	94'600		129'600		144'129	
3133.00	Charges d'utilisations informatiques	154'300		154'300		155'002	
3134.00	Primes d'assurances	2'460		1'510		1'505	
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	13'100		14'000		13'978	
3153.00	Entretien informatique et matériel	15'600		15'600		15'445	
3158.00	Maintenance site internet					2'260	
3158.01	Maintenance de logiciels, licences	34'000		29'000		23'867	
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	10'000		16'000		12'345	
3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA	11'110		11'110		11'110	
3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	102'680		57'420		42'680	
3910.00	Imputations internes prestations de service	1'057'400		1'058'100		916'900	
3920.00	Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation	510'700		450'500		399'850	
3940.00	Imputations internes intérêts et charges financières théoriques	2'390		2'400		2'520	
4210.03	Emoluments de mise en fourrière		23'000		23'000		24'504
4240.00	Facturation des services à des tiers		195'000		195'000		193'229
4270.00	Amendes		500'000		500'000		272'325
4270.01	Amendes radar		3'200'000		3'200'000		2'029'700
4612.03	Facturation aux communes de PNV		501'600		350'400		347'423

III. Conclusion

En résumé, le budget 2026 se présente ainsi :

Total des charges	CHF	15'560'760.00
Total des recettes	CHF	3'945'000.00
Montant à charge des Communes membres	CHF	11'615'760.00

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS

sur proposition du Comité Directeur,

entendu le rapport de la Commission de gestion

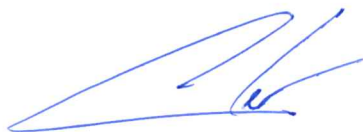
décide

Article 1 : La nouvelle clé de répartition de la contribution annuelle des Communes membres de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adoptée tel que présentée.

Article 2 : Le budget 2026 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :



Christian Weiler

Le Secrétaire :



Pascal Pittet